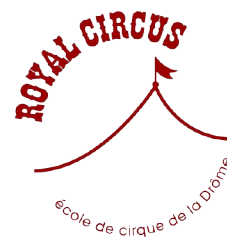


Passé Sanitaire

Mise en application du décret [n°2021-1059 du 7 août 2021](#) modifiant le décret [n°2021-699 du 1^{er} juin 2021](#) prescrivant les mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.



Passé Sanitaire

Depuis le 9 août 2021, le passe sanitaire est devenu obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge, dès l'âge de 18 ans. *(Concernant les adolescents de 12 à 17 ans, le passe sanitaire s'appliquera à partir du 30 septembre.)*

Le site du Baron de Bayanne étant un établissement recevant du public (ERP) de type L, il est concerné par l'application du passe sanitaire. Il en est de même pour la salle polyvalente d'Alixan.

Il peut être présenté soit sous forme de document papier ou pdf (avec un QR Code certifiant sa validité), soit être stocké sous forme numérique dans l'application « TousAntiCovid ».

Port du masque

L'article [45, III](#) dispense du port du masque et des mesures de distanciation physique pour la pratique d'activités artistiques.

Par ailleurs, un [arrêté préfectoral](#) prévoit que « **dans tous les établissements recevant du public soumis à l'obligation du passe sanitaire, le port du masque est désormais obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus sur l'ensemble du département de la Drôme** ». (Arrêté préfectoral N°26-2021-08-13-00001 du 13 août 2021) (validité jusqu'au 15 septembre inclus)

Organisation et préconisation

- L'accueil et le retour se feront à la grille d'entrée du site .
- Obligation pour les pratiquants de se laver les mains et/ou d'utiliser du gel hydro-alcoolique à l'arrivée et au départ.
- Port du masque pour les plus de 11 ans dans les espaces de circulation.
- Nettoyage du matériel de cirque.

Pour les personnes concernées **et qui le souhaitent**, afin de vous faciliter l'accès, vous pourrez vous inscrire sur une liste si vous avez un parcours vaccinal complet et valide, un justificatif papier officiel vous sera alors demandé.

Sources :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Passé-sanitaire?step=299547>

http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/raa_special_no_26-2021-160.pdf

https://www.ffec.asso.fr/download.php?file=covid_19/reprise_activit/guide_de_rentree_des_ecoles_de_cirque_ffec_vf.pdf

ROYAL CIRCUS - ECOLE DE CIRQUE DE LA DRÔME

4035, route de Châteauneuf 26300 Alixan

Tél : 07.66.65.97.57

Mèl : royal.circus26@gmail.com

Site web : www.royal-circus.fr

facebook.com/royal.circus26